


DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME
COMMUNE DE MONTPENSIER

Envoyé en préfecture le 06/11/2023
Reçu en préfecture le 06/11/2023
Publié le 
ID : 063-216302406-20231026-DCM20231026_6-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : 10
Présents : 9
Votants : 9

DELIBERATION N°DCM20231026_6

OBJET : MODIFICATION DU REGLEMENT D'UTILISATION DE LA SALLE POLYVALENTE

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-six octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Montpensier dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur David DESPAX, Maire.

Date de la convocation : 18 octobre 2023

PRESENTS : M. David DESPAX, maire ; M. Saïd MOURTADA, premier adjoint ; Mme Amandine LOPEZ, deuxième adjointe ; M. Corentin AYGLON, troisième adjoint ; Mme Sophie VANNEREAU, Mme Claudine HUGUET et Mme Bernadette FRANCES, conseillères municipales ; M. Jean-Luc TIXIER et M. Damien PETIT, conseillers municipaux.

ABSENT : M. Florian CHANET, conseiller municipal.

Madame Claudine HUGUET, Conseillère municipale, a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le règlement d'utilisation de la salle polyvalente avait été modifié par délibération du 19 octobre 2021 avec notamment la mise en place d'une convention d'utilisation qui réunit le règlement et le contrat de location.

La salle polyvalente était jusqu'alors louée sans vaisselle. Dans la mesure où la Commune a fait l'acquisition de vaisselle pour l'organisation de la fête patronale, Monsieur le Maire propose de la mettre à disposition lors de la location de la salle. Cette mise à disposition se ferait en option, avec une tarification forfaitaire à 20,00 € pour les habitants de la commune, et 30,00 € pour les extérieurs. Le détail des couverts mis à disposition sera comptabilisé lors de l'état des lieux d'entrée et de sortie.

Il est prévu une grille tarifaire pour établir une facturation en cas d'élément de vaisselle manquant lors de l'état des lieux de sortie :

Élément de vaisselle	Tarif facturé par élément manquant
Assiette	1.50€
Couteau, fourchette	0.70€
Cuillère	0.30€
Verre	1.50€
Tasse à café	2.00€
Pichet	7.00€
Saladier	10.00€
Couverts à salade (la paire)	4.00€

DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME
COMMUNE DE MONTPENSIER



EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Afin de rendre effective la mise à disposition de la vaisselle, la convention de mise à disposition de la salle polyvalente doit être modifiée pour y intégrer ces nouvelles conditions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

✧ décide que la salle polyvalente sera mise à disposition avec la vaisselle en option aux tarifs forfaitaires suivants :

-habitants de la Commune de Montpensier : 20,00 €

-habitants extérieurs à la Commune de Montpensier : 30,00 €

✧ décide que tout élément perdu ou endommagé de la vaisselle constaté lors du second état des lieux précédant la restitution des clés fera l'objet d'une facturation selon la grille tarifaire suivante :

Élément de vaisselle	Tarif facturé par élément manquant
Assiette	1.50€
Couteau, fourchette	0.70€
Cuillère	0.30€
Verre	1.50€
Tasse à café	2.00€
Pichet	7.00€
Saladier	10.00€
Couverts à salade (la paire)	4.00€

✧ adopte la convention de mise à disposition de la salle polyvalente ci-annexée qui annule et remplace celle adoptée par délibération du 19 octobre 2021 ;

✧ dit que cette convention est applicable à compter du 1er novembre 2023.

Au registre sont les signatures.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, le 6 novembr 2023

SIGNE ELECTRONIQUEMENT PAR LE MAIRE

David DESPAX

